



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1561 (2004) du 17 septembre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 19 septembre 2005 et m'a prié de continuer à lui rendre compte périodiquement de l'exécution du mandat de la MINUL. Le présent rapport a été établi comme suite à cette résolution et porte sur les faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 10 septembre 2004 (S/2004/725).

II. Principaux faits nouveaux sur le plan politique

2. Pendant la période à l'examen, de nouveaux progrès ont été accomplis dans l'application de l'Accord général de paix et dans le processus de paix : fin officielle de l'opération de désarmement et de démobilisation le 31 octobre 2004; démembrement formel des factions armées le 3 novembre; début du rapatriement des réfugiés le 1^{er} octobre et de la réinstallation des personnes déplacées le 8 novembre. En outre, l'autorité de l'État a été rétablie dans plusieurs autres comtés et la formation des recrues pour le nouveau Service de police national du Libéria s'est poursuivie. Toutefois, le processus s'est également heurté à plusieurs gros problèmes, dont les troubles inquiétants qui ont eu lieu du 28 au 31 octobre, les différends persistants entre dirigeants du mouvement Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), de violentes manifestations de différents groupes de mécontents et la lenteur de la progression de la réinsertion des anciens combattants. À ces problèmes viennent s'ajouter la capacité limitée du Gouvernement national de transition du Libéria à fournir des services sociaux et à consolider l'autorité de l'État, les différends entre les ex-factions armées concernant la répartition des postes au Gouvernement et les retards rencontrés dans l'adoption du projet de loi de réforme électorale.

3. L'enquête sur les causes des troubles du mois d'octobre est toujours en cours, mais selon certaines informations c'est un différend foncier qui aurait déclenché les premières émeutes, lesquelles ont rapidement pris un caractère ethnique et religieux, faisant intervenir le groupe ethnique prédominant, celui des Mandingo. Parallèlement, la situation a également été à plusieurs reprises exploitée pour exprimer leurs propres griefs par des combattants mécontents en attente de



réinsertion, des fidèles de l'ex-Président Charles Taylor et certains éléments des factions rivales au sein des LURD. Pendant les troubles, un certain nombre de maisons appartenant à Aisha Conneh (la femme du Président des LURD, Sekou Conneh, dont elle est séparée) et des membres de la faction des LURD qui lui sont restés fidèles ont été la cible d'attaques. En outre, plusieurs églises, mosquées et bâtiments résidentiels et commerciaux ont été incendiés à Monrovia. Une mosquée a également été incendiée à Kakata.

4. La MINUL a initialement réagi face aux émeutes en déployant sa police civile et a constitué des unités de police à Monrovia. Vu l'escalade de la violence, les troupes de la MINUL ont entrepris des actions musclées en vue de maîtriser la situation et de prévenir de nouveaux actes de violence dans les zones affectées. Une compagnie d'infanterie des Nations Unies a été redéployée de Buchanan à Monrovia, et deux des unités de police récemment constituées ont été redéployées de Gbarnga et Buchanan à Monrovia. La Force d'intervention rapide de la MINUL a mené des patrouilles musclées dans tout Monrovia, et son unité aérienne a réalisé des opérations de reconnaissance aérienne et fait une démonstration de force au-dessus de la ville. De plus, des troupes ont mené des opérations d'encerclement et de fouilles sur la base d'informations reçues par la MINUL. Les principales voies d'accès à Monrovia ont aussi été coupées après la réception d'informations indiquant qu'on faisait venir du comté de Bomi d'anciens éléments des LURD.

5. Mon Représentant spécial pour le Libéria, Jacques Paul Klein, des membres du Gouvernement national de transition et des représentants du Conseil interreligieux du Libéria ont lancé plusieurs appels à la radio tout au cours des troubles, demandant au individus et aux groupes de renoncer à de nouveaux actes de violence. Par ailleurs, le Président du Gouvernement national de transition, Gyude Bryant, a imposé un couvre-feu diurne. Les troubles ont fait 19 morts et 208 blessés, et 200 personnes ont été arrêtées pour des actes de violence. À la suite des troubles, la MINUL a facilité les consultations entre dirigeants communautaires et religieux. De plus, les équipes de police civile des Nations Unies ont accru leurs activités de sensibilisation de proximité dans six comtés.

6. Pendant la période à l'examen, la poursuite des différends entre dirigeants des LURD a posé de graves problèmes pour le processus de paix et le fonctionnement du Gouvernement national de transition. Les dissensions au sein de la faction ont atteint leur point culminant après la nomination en septembre par le Président Bryant d'un fidèle de Sekou Conneh au poste de directeur de l'Autorité portuaire nationale. La MINUL a alors reçu des informations selon lesquelles le groupe sécessionniste des LURD fidèle à Aisha Conneh et dirigé par le Ministre de la justice, M. Kabineh Ja'neh, avait l'intention de renverser le Président Bryant et de saboter le processus de paix fondé sur l'Accord général de paix. Il est apparu que ces informations étaient fiables le 18 septembre, lorsque le groupe a fait une déclaration à la presse appelant la communauté internationale à prêter son concours pour faire renoncer le Président Bryant à son poste, puis a envoyé une délégation à Accra pour solliciter l'appui du Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), John Kufuor.

7. Les 13 et 15 octobre, la MINUL a rencontré d'autres partenaires internationaux afin de déterminer les mesures à prendre pour empêcher le processus de paix de dérailler. Il a généralement été convenu que le Gouvernement national de transition devait être encouragé à prendre des mesures en réponse aux griefs de la

population, et notamment à payer les arriérés de traitement des fonctionnaires, à instituer des mesures rigoureuses pour combattre efficacement la corruption, à assurer la transparence dans la gestion des fonds publics, et à améliorer la communication avec le public. Il a aussi été convenu que le Gouvernement national de transition devrait consulter activement les groupes de la société civile afin d'être compris du peuple libérien et d'obtenir son appui. Le Président Bryant a aussi été exhorté à réunir régulièrement son cabinet afin d'assurer la transparence et une large participation dans la prise des décisions.

8. Le 18 octobre, le Comité de suivi de l'application de l'Accord général de paix a fait paraître une déclaration conjointe à la presse indiquant que la communauté internationale ne tolérerait aucune perturbation du fonctionnement du Gouvernement national de transition, y compris le renversement du Président Bryant. La déclaration faisait référence aux résolutions 1521 (2003) et 1532 (2004) du Conseil de sécurité qui prévoient la prise de mesures à l'encontre de toute personne participant à des activités visant à compromettre la paix et la stabilité au Libéria et dans la sous-région.

9. Toutefois, les dissensions au sein des LURD se sont accentuées le 27 octobre, lorsque le groupe d'Aisha Conneh et Kabineh Ja'neh a unilatéralement élu de nouveaux dirigeants des LURD. Lors d'une réunion tenue le 28 octobre, le Groupe de contact international sur le Libéria, la MINUL et d'autres parties prenantes internationales ont mis en question la nécessité d'élire de nouveaux dirigeants, étant donné que toutes les factions armées devaient être démantelées à la suite de la fin de l'opération de désarmement intervenue le 31 octobre.

10. Le 27 octobre, mon Représentant spécial s'est rendu à Conakry, en Guinée, afin de demander au Président Lasana Conté de prêter son concours pour encourager les factions libériennes à collaborer de façon constructive pour faire triompher le processus de paix. Le 30 octobre, la MINUL a facilité le déplacement des dirigeants des deux factions rivales des LURD jusqu'à Freetown, en Sierra Leone, pour une réunion de réconciliation sous les auspices du Président Ahmad Tejan Kabbah. Un mémorandum d'accord, signé à la réunion, proposait de transformer les LURD en mouvement politique. Toutefois, les relations entre les dirigeants des deux factions se sont de nouveau envenimées après leur retour à Monrovia.

11. Pendant la période à l'examen, des signes de mécontentement de plus en plus nets sont apparus dans le public face aux piètres progrès réalisés par le Gouvernement national de transition concernant l'amélioration des conditions de vie de base. Plusieurs manifestations de protestation contre les bas salaires ou les retards dans le versement des salaires, des conflits du travail, les mauvaises conditions d'enseignement et les frais de scolarité élevés dans l'enseignement secondaire ont eu lieu.

12. Le 19 octobre, conformément à la résolution 1532 (2004) du Conseil de sécurité, le Ministre de la justice a annoncé que le Gouvernement national de transition avait intenté des procédures en vue de geler les avoirs financiers de l'ex-Commissaire du Bureau maritime, Benoni Urey, et de l'ex-Ministre des finances, Emmanuel Shaw. Toutefois, Urey et Shaw ayant objecté que seuls des juges avaient autorité pour geler les avoirs de citoyens libériens, la Cour suprême du Libéria a ordonné, le 21 octobre, au Ministre de la justice de suspendre le gel des avoirs en attendant qu'elle tienne une audience sur la question le 2 novembre. Au 1^{er} décembre, la Cour suprême n'avait toujours pas statué.

III. Suivi de l'application de l'Accord général de paix

13. Les mécanismes de suivi de l'application de l'Accord général de paix, à savoir la Commission mixte de contrôle, le Comité de suivi de l'application de l'Accord et le Groupe de contact international sur le Libéria, ont continué de se réunir régulièrement. La Commission mixte de contrôle, présidée par le commandant de la MINUL, s'est réunie deux fois pendant la période à l'examen. Elle a terminé sa mission, maintenant que le désarmement, la démobilisation et le démembrement des factions armées sont terminés.

14. Le Groupe de contact international sur le Libéria a continué de coopérer étroitement avec la MINUL et la CEDEAO pour faire progresser le processus de paix. Le 17 septembre, le Groupe s'est réuni à Washington, où il a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réinsertion. Il a souligné qu'il fallait que toutes les parties libériennes réaffirment leur ferme volonté d'appliquer l'Accord général de paix, et a appelé les parties à s'abstenir de toute action qui risquerait de compromettre les travaux du Gouvernement national de transition et à collaborer dans l'intérêt du peuple libérien. Il a aussi souligné la nécessité d'une totale transparence et de la responsabilité dans la gestion des fonds publics par le Gouvernement national de transition. Reconnaisant les liens existant entre les conflits dans la région, le Groupe est convenu d'étendre sa mission au bassin du fleuve Mano, y compris la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. Pendant la période à l'examen, les représentants du Groupe à Monrovia se sont réunis chaque semaine avec le Président Bryant.

15. La première réunion du mécanisme de coordination Gouvernement national de transition du Libéria-Nations Unies-CEDEAO a eu lieu le 20 septembre au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Les participants à la réunion se sont félicités des progrès accomplis dans les efforts déployés pour ramener la paix au Libéria. Mais ils ont aussi reconnu l'ampleur des problèmes qui ne manqueraient pas de se présenter.

IV. Déploiement de la Mission

16. Au 1^{er} décembre, l'effectif militaire de la MINUL s'établissait à 14 541 personnes (voir annexe I). Pendant la période à l'examen, un troisième bataillon éthiopien a achevé son déploiement dans le comté de River Cess. Toutefois, le déploiement projeté de compagnies éthiopiennes à Tiapie et Toe Town, dans le comté de Grand Gedeh, à Fishtown dans le comté du Maryland et à Grand Cess dans le comté de Grand Kru, et d'une compagnie pakistanaise à Foya dans le comté de Lofa, a été reporté en attendant l'établissement de liens routiers fiables, qui permettraient d'apporter un appui logistique jusqu'à ces localités.

17. Au 1^{er} décembre, sur un effectif autorisé de 1 115 membres, la composante de police civile de la MINUL en comptait 1 104, dont 615 policiers, 10 agents pénitentiaires et 479 agents dans les quatre unités de police constituées. Malgré la poursuite des efforts faits pour accroître la représentation des femmes, celles-ci ne représentent que 6 % de la composante.

V. Situation en matière de sécurité

18. Malgré un calme relatif durant la majeure partie de la période à l'examen, la situation en matière de sécurité dans le pays a été marquée par les troubles décrits au paragraphe 3 ci-dessus et par plusieurs autres incidents violents.

19. À Monrovia, le 10 septembre, l'activité a été temporairement perturbée par une manifestation du personnel du port franc occasionnée par un conflit salarial. Le même jour, les étudiants et le personnel de l'Université du Libéria ont également manifesté pour protester contre la nomination d'un nouveau doyen par le Président Bryant. De plus, la multiplication des actes de violence de milices privées et des débordements de foule, qui ont entraîné plusieurs décès, a continué d'être une tendance préoccupante, en particulier à Monrovia. À l'extérieur de Monrovia, plusieurs incidents violents, dont des vols à main armée, ont été signalés.

20. Les troupes de la MINUL ont continué de surveiller la situation aux frontières du Libéria en menant des patrouilles terrestres et aériennes. La situation le long de la frontière avec la Sierra Leone et avec la Guinée est restée calme, et les contacts avec les troupes de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) se sont poursuivis. Début novembre, la MINUL a également accru sa présence et ses patrouilles le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire en raison de la détérioration de la situation dans ce pays. De plus, le 9 novembre, mon Représentant spécial adjoint pour la coordination de l'action humanitaire a dirigé une mission interinstitutions en vue d'évaluer la capacité du Libéria à faire face à l'afflux de réfugiés ivoiriens. Au 1^{er} décembre, plus de 10 000 réfugiés, pour la plupart des femmes et des enfants, étaient passés au Libéria.

VI. Le programme de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion

21. L'opération de désarmement et de démobilisation a officiellement pris fin le 31 octobre, comme convenu à l'unanimité par les membres de la Commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion. Le 2 novembre, 48 commandants des trois factions armées ont remis leurs armes et procédé à la démobilisation lors d'une cérémonie symbolique. Puis, le 3 novembre, les trois factions armées ont signé une déclaration conjointe attestant l'achèvement de la phase de désarmement et de démobilisation, et reconnaissant la cessation de leur existence militaire avec le démembrement de leurs forces et de leurs structures de commandement.

22. Le 2 novembre, la Commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion est convenue que la MINUL poursuivrait des opérations mobiles de désarmement dans des lieux difficiles d'accès, tels que Barclayville dans le comté de Grand Kru, et Foya, Kolahun et Vahun dans le comté de Lofa. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires ont désarmé et démobilisé, en ayant recours à des équipes mobiles, 588 enfants qui avaient été enrôlés dans les forces combattantes. La Commission est également convenue qu'il y aurait jusqu'en novembre un délai de grâce au cours duquel les armes et les munitions pourraient être remises aux postes de contrôle de la MINUL sans que leurs détenteurs n'aient à craindre des poursuites; ils ne seraient toutefois pas admis à bénéficier du programme de réadaptation et de réinsertion. À partir du

1^{er} décembre, les personnes détenant illégalement des armes seraient sanctionnées conformément à la législation libérienne. En coopération avec les autorités libériennes, la MINUL élabore actuellement une stratégie en vue de récupérer les armes illégales.

23. Au 1^{er} décembre 2004, 101 449 combattants au total avaient été désarmés et démobilisés depuis décembre 2003. Ces chiffres comprennent 22 313 femmes, 8 547 garçons et 2 477 filles. À la même date, 27 892 armes avaient été recueillies et plus de 23 500 d'entre elles avaient été détruites, et les destructions d'armes se poursuivent quotidiennement au quartier général de la MINUL. Quelque 33 000 munitions lourdes et munitions non explosées ainsi que 7 millions de munitions pour armes légères ont été collectées et détruites. La MINUL a poursuivi les versements aux combattants démobilisés au titre de la seconde tranche de l'indemnité de sécurité transitoire. Au 1^{er} décembre, 76 185 combattants avaient reçu la totalité de leur indemnité dans 11 localités réparties dans l'ensemble du pays.

24. Au 1^{er} décembre, 612 combattants désarmés avaient fait savoir qu'ils étaient étrangers : 50 étaient des ressortissants de la Côte d'Ivoire, 1 du Ghana, 308 de la Guinée, 4 du Mali, 7 du Nigéria et 242 de la Sierra Leone. La MINUL a engagé des pourparlers avec les pays voisins en vue de leur rapatriement. Entre le 11 et le 12 octobre, une équipe de la MINUL s'est rendue en Sierra Leone pour discuter avec le Gouvernement et des partenaires internationaux des modalités de rapatriement au Libéria d'anciens combattants sierra-léonais adultes.

25. La mise en œuvre d'un programme efficace de réadaptation et de réinsertion au profit des anciens combattants est l'un des grands défis à relever au Libéria. Au 1^{er} décembre, le nombre total de dossiers ouverts s'établissait juste en dessous de 107 000, dont ceux de quelque 5 000 combattants présentés sans armes par les anciennes factions à la Commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion. Sur ces 107 000 personnes, quelque 7 000 enfants bénéficieront des programmes mis en place par l'UNICEF. À ce jour, 16 190 anciens combattants bénéficient de projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la Commission européenne. Ces mêmes partenaires prévoient en outre des projets dont bénéficieraient encore 40 000 anciens combattants. Toutefois, rien n'est encore en vue pour 43 000 anciens combattants. On cherche d'urgence à réunir 60 millions de dollars pour combler les déficits que connaît encore le programme de réadaptation et de réinsertion.

VII. Appui à la réforme du secteur de la sécurité

26. Pendant la période à l'examen, de grands progrès ont été faits dans la restructuration de la force de police. Entre novembre 2003 et juin 2004, une force de police intérimaire composée de 646 policiers a été formée par l'Organisation des Nations Unies pour rétablir l'ordre à Monrovia. Par la suite, la MINUL a mené, en collaboration avec le Gouvernement national de transition du Libéria et la Police nationale du Libéria, une campagne intensive de recrutement afin d'étoffer les rangs de la police. Six classes, comprenant 854 recrues, dont les antécédents ont été soigneusement vérifiés, ont reçu une instruction rigoureuse à l'École nationale de police et quatre d'entre elles poursuivent actuellement leur formation sur le terrain.

L'opération d'enregistrement destinée à vérifier le nombre de membres de la Police nationale du Libéria est maintenant achevée. À ce jour, 9 353 membres des services de détection et de répression ont été enregistrés et le processus se poursuit.

27. Un programme visant à assurer le retour des policiers déplacés est en cours : 233 policiers avaient été déployés au 29 novembre, et de nouveaux déploiements étaient prévus pour le début de l'année 2005. L'inauguration officielle du nouveau Service de police national du Libéria doit avoir lieu avant le 1^{er} juillet 2005. En outre, la MINUL aide la Police nationale du Libéria à élaborer une politique en vue d'intégrer une démarche antisexiste dans la formation théorique et pratique.

28. Malgré ces réalisations dans le secteur de la police, le Gouvernement national de transition ne s'est toujours pas acquitté de l'ensemble de ses obligations en matière de réforme et de restructuration. Des programmes doivent être mis en place pour réintégrer les membres de la Police nationale du Libéria qui en ont été exclus, et pour intégrer dans les temps les diplômés de l'École nationale de police au Service de police national. Par ailleurs, la Police nationale du Libéria manque encore des ressources logistiques voulues pour s'acquitter efficacement de ses fonctions, notamment de véhicules et de matériel de transmission et autre. L'amélioration de la capacité de la police nationale est un élément essentiel à la restauration de l'état de droit au Libéria. Les donateurs sont encouragés à envisager d'urgence de fournir des ressources pour ce domaine vital.

29. Entre-temps, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a été le premier à apporter une aide matérielle et une assistance technique pour la restructuration des nouvelles Forces armées du Libéria (FAL), suivant les indications du « Livre bleu » établi par la MINUL, en consultation avec le Gouvernement national de transition et le Département de la défense des États-Unis. Le Livre bleu contient une ébauche d'une nouvelle politique de défense qui garantirait l'intégrité territoriale et implique notamment la création d'un nouveau corps de gardes-côtes pour assurer des patrouilles maritimes. La MINUL apporte son concours afin de reconstituer les dossiers des personnels des FAL et de mettre en place une base de données contenant les données personnelles et les états de service des intéressés. Celle-ci sera utilisée pour déterminer quels soldats il convient de démobiliser ou de mettre à la retraite, ainsi que le montant de leurs prestations. Le principal problème que rencontrera l'opération de restructuration est le manque de fonds pour financer les pensions et les indemnités de départ.

VIII. L'état de droit

30. La MINUL a continué de consulter des représentants des institutions nationales juridiques et judiciaires, d'organismes des Nations Unies, de partenaires internationaux intéressés et de la société civile quant à la façon de résoudre les nombreux problèmes auxquels l'appareil judiciaire libérien est confronté. Malheureusement, les réformes continuent d'être entravées par la pénurie de personnel qualifié et de ressources matérielles. Quelques progrès ont été réalisés dans la mobilisation de fonds pour financer la restauration des infrastructures dans quelques comtés, la formation de membres nationaux des professions judiciaires, et le recrutement de consultants. En outre, le Gouvernement des États-Unis a versé 1 million de dollars pour contribuer au financement de la réforme du secteur de la justice.

31. La MINUL a poursuivi ses activités de suivi, de conseil, d'évaluation et de formation dans les institutions appelées à garantir l'état de droit. Elle a également déployé des juristes et du personnel judiciaire à l'intérieur du pays pour aider à la mise en œuvre des réformes visant à renforcer le système judiciaire. Elle apporte actuellement son concours pour la création d'un bureau d'aide juridictionnelle à Monrovia. De plus, en collaboration avec le Ministère de la justice, elle élabore des propositions en vue de la révision, de l'harmonisation et de la codification des lois.

32. La composante pénitentiaire de la MINUL a continué de collaborer avec le Ministère de la justice et d'autres partenaires pour améliorer le système pénitentiaire. La prison centrale de Monrovia et les prisons de Kakata, Bondiway, Sanniquellie et Gbarnga sont actuellement opérationnelles, et la prison de Buchanan, récemment rénovée, devrait rouvrir prochainement. Les troubles du mois d'octobre ont mis en exergue certains des problèmes clefs que connaissent les établissements pénitentiaires. La population carcérale, qui est généralement en moyenne de 287 personnes, a atteint un pic de 550 personnes pendant les troubles. En raison de l'insuffisance du nombre d'agents pénitentiaires et de la piètre condition des bâtiments, un certain nombre d'évasions ont eu lieu dans diverses prisons.

33. À Monrovia, le Gouvernement national de transition et le Programme alimentaire mondial (PAM) fournissent aux détenus des rations alimentaires quotidiennes, mais en dehors de Monrovia l'alimentation est assurée uniquement par le PAM. Les fournitures médicales et d'articles d'hygiène sont aussi données par des particuliers et par le Comité international de la Croix-Rouge. La MINUL collabore actuellement avec le Ministère de la justice afin d'établir un budget pour les articles de première nécessité.

IX. Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État dans tout le pays

34. Certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne le rétablissement de l'autorité de l'État, et le Ministre des affaires internes a mené des consultations en vue du choix de candidats aux postes de superintendant dans 11 comtés. Pendant la période à l'examen, le Président Bryant a soumis au Gouvernement national de transition, pour confirmation, huit candidatures à ces postes. En collaboration avec le PNUD, la MINUL a facilité la mise en place des conseils de développement de district en vue d'améliorer la participation des collectivités aux projets locaux et à la gouvernance locale. Entre-temps, le Bureau des services d'appui aux projets (ONU) a aidé à l'élaboration d'un plan national de reconstruction ainsi que de recommandation pour la réhabilitation de la zone du port franc à Monrovia.

35. La MINUL continue de prêter son concours au Gouvernement national de transition pour le déploiement de fonctionnaires, en particulier aux points d'entrée à la frontière entre le Libéria et les pays voisins. Elle a notamment facilité le déploiement de 257 fonctionnaires supplémentaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. De plus, 45 fonctionnaires de l'immigration ont été déployés dans le comté du Maryland en novembre, à la suite du déclenchement des hostilités en Côte d'Ivoire qui s'est traduit par un afflux de réfugiés ivoiriens au Libéria. La MINUL a également prêté assistance pour le déploiement de fonctionnaires du fisc et des douanes dans sept comtés.

36. Toutefois, l'aptitude des fonctionnaires déployés à fonctionner comme il convient continue d'être sérieusement entravée par la pénurie de bureaux, de matériel et autres ressources d'appui logistique adéquats. Ces problèmes devraient être en partie atténués par une aide d'un montant de 4 464 927 dollars fournie par USAID pour rénover et meubler les bâtiments administratifs dans neuf comtés.

37. Les fonctionnaires des affaires civiles de la MINUL partagent des bureaux avec 17 ministères, le Gouvernement national de transition, le Conseil municipal de Monrovia et 14 grandes institutions et organismes semi-publics. Ils ont facilité le renforcement des capacités et la mobilisation de l'appui de donateurs pour les programmes de relèvement devant être exécutés sous les auspices du Gouvernement dans le contexte du Cadre de transition axé sur les résultats. Des coordonnateurs des affaires civiles de la MINUL sont également déployés dans les 15 comtés et continuent d'œuvrer en faveur du rétablissement de l'autorité de l'État et de la remise sur pied des institutions gouvernementales. La MINUL a également établi des comités du logement et des biens dans cinq comtés pour aider à résoudre les litiges concernant l'occupation illégale de biens appartenant à des rapatriés.

38. La MINUL a continué de suivre les progrès accomplis par le Gouvernement dans la mise en place de mécanismes pour une bonne gestion des diamants et du bois d'œuvre, dont le commerce est soumis aux sanctions du Conseil de sécurité. Du 27 au 29 octobre, le Libéria a participé à la plénière annuelle du Processus de Kimberley à Ottawa, à la suite de quoi le Gouvernement s'est engagé à accélérer la mise en place d'un système de certification pour les diamants bruts du pays, comme l'exige le Processus de Kimberley. L'Organisation des Nations Unies apporte également un appui en matière de sécurité et sur le plan logistique au Ministère de l'agriculture, en collaboration avec les Ministères de la justice et des finances, en vue de régler les problèmes en suspens de droit de propriété, de gestion et d'état physique des plantations productrices de bois d'œuvre. Parallèlement, elle aide l'Autorité de la mise en valeur des forêts à mettre en place des réformes devant assurer une gestion transparente des ressources forestières.

X. Élections

39. L'élection, depuis longtemps attendue, à l'Assemblée législative nationale de transition du représentant du comté de Grand Kru a eu lieu le 12 octobre, ce qui a permis de pourvoir le dernier des 76 sièges et représente donc un jalon important dans l'application de l'Accord général de paix.

40. Le 30 août, la Commission électorale nationale a soumis le projet de loi de réforme électorale à l'Assemblée législative nationale de transition. Toutefois, comme indiqué plus haut au paragraphe 2, celle-ci a mis plusieurs mois à adopter le projet. La principale cause du retard tenait à ce qu'elle n'était pas d'accord avec la proposition de la Commission électorale tendant à allouer les sièges à la Chambre des représentants sur la base du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales dans chacun des 15 comtés et non pas sur celle du nombre effectif d'habitants car il n'y avait pas suffisamment de temps avant les élections d'octobre 2005 pour réaliser un recensement. Les membres de l'Assemblée voulaient que l'on reprenne la formule de répartition des sièges de 1985, ce à quoi la Commission électorale objectait que celle-ci ne reposait pas sur le recensement de la population et n'était

pas non plus conforme aux normes internationales de représentation équitable dans une instance législative.

41. Pour essayer de résoudre le problème, le Président Bryant a mis en place un comité, composé de certains de ses conseillers et de représentants de l'International Foundation for Electoral Systems, de la MINUL, de la Commission électorale nationale et de l'Assemblée législative nationale de transition, qu'il a chargé de proposer une solution de compromis qui satisfierait aux normes internationales. Le 13 novembre, le Comité est convenu que chacun des 15 comtés se verrait attribuer au minimum 2 sièges, les 34 sièges restants devant être répartis sur la base des résultats de l'opération d'inscription sur les listes électorales. Le Comité proposait également que la Commission électorale mette en place des mécanismes afin de permettre aux personnes déplacées et aux rapatriés qui n'avaient pas encore été réinstallés de se faire inscrire sur les listes électorales de leur comté d'origine, quel que soit le lieu à partir duquel ils avaient demandé leur inscription.

42. Malheureusement, l'Assemblée législative nationale de transition n'a pas examiné la solution de compromis pendant le débat final sur le projet de loi qui a eu lieu le 19 novembre. À la place, elle a adopté des amendements qui impliquent qu'un recensement national devrait être réalisé avant que les sièges ne soient répartis. Elle a également adopté une disposition qui renvoie à la formule de répartition des sièges de 1985. Elle a de plus rejeté les propositions tendant à alourdir les peines en cas de corruption et autres infractions électorales, de même que les mesures spéciales proposées pour l'inscription des personnes déplacées sur les listes électorales. Enfin, elle a supprimé des paragraphes du projet de loi qui mentionnaient la nécessité d'adopter des mesures appropriées en vue d'accroître la participation des femmes au processus électoral. Le 6 décembre, le Président Bryant a opposé son veto aux dispositions du projet de loi jugées inacceptables et a renvoyé le projet à l'Assemblée avec des propositions qui visaient à revenir à la proposition de consensus antérieurement convenue.

43. Le retard considérable avec lequel la loi de réforme électorale a été adoptée a entravé les préparatifs des élections d'octobre 2005. Si l'on veut qu'elles aient lieu, on ne peut se permettre de nouveaux revers et retards. En outre, l'adoption d'une loi électorale qui ne garantit pas des normes minimales d'équité risque de dissuader les donateurs potentiels.

XI. Droits de l'homme et protection des civils

44. Les agents de la MINUL chargés de la protection des civils et des droits de l'homme sont déployés dans 11 comtés où ils collaborent avec les autorités locales et les organisations de la société civile. La section a également poursuivi ses activités de protection et de suivi et a œuvré en faveur de la création d'une commission vérité et réconciliation et d'une commission des droits de l'homme nationale indépendante ainsi que de l'adoption par l'Assemblée nationale législative de transition du projet de loi devant encadrer les activités des deux commissions.

45. La MINUL a poursuivi une étroite collaboration avec des organismes nationaux en vue de prévenir les infractions sexuelles contre de jeunes enfants et de promouvoir les droits des détenus, d'améliorer l'accès à la justice et à des procès équitables, et d'améliorer la situation en matière de droits de l'homme pour les personnes déplacées, les rapatriés et les réfugiés.

46. Avec l'appui de la MINUL, le 22 septembre, le Président Bryant a signé et fait procéder à la ratification ou à l'adhésion de 18 traités internationaux (voir annexe II), améliorant ainsi considérablement la base juridique pour la protection des droits de l'homme dans le pays.

XII. La situation humanitaire

47. Le 1^{er} octobre, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), agissant en étroite collaboration avec le Gouvernement national de transition, a commencé à faciliter le rapatriement volontaire des Libériens réfugiés dans les pays voisins, à la suite de la conclusion par le HCR et le Libéria, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Guinée d'accords offrant un cadre juridique pour le rapatriement. Le HCR compte que près de 100 000 réfugiés libériens retourneront chez eux d'ici à la fin de l'année, la plupart d'entre eux spontanément. Il met également en place des projets de réinsertion en faveur des rapatriés.

48. L'achèvement officiel de l'opération de désarmement et de démobilisation le 31 octobre a également contribué à créer des conditions favorables au retour des personnes déplacées dans leur lieu d'origine; les retours volontaires assistés ont officiellement débuté le 8 novembre. On compte qu'il y a entre 260 000 et 300 000 personnes déplacées au Libéria. Au 1^{er} décembre, plus de 4 036 personnes déplacées, représentant 865 familles, avaient bénéficié d'une aide pour réintégrer leur lieu d'origine, sur un total de 222 379 personnes ayant déposé une demande d'aide au retour auprès de l'Organisation internationale des migrations (OIM). La dernière main est actuellement mise à un vaste plan aux fins de la réinsertion des réfugiés, des personnes déplacées et des anciens combattants.

49. Vu l'énormité des besoins du pays en matière de reconstruction et de développement, le Centre d'information humanitaire et la Section de coordination de l'action humanitaire préparent actuellement des cartes pour faire en sorte que les ressources humanitaires soient concentrées dans les principales zones de retour. Le HCR suit également les flux de population dans les zones de premier retour, en préparation des futurs flux de réfugiés.

50. Les organismes des Nations Unies ont renforcé leur déploiement dans l'ensemble du Libéria afin de pouvoir aider les rapatriés. En octobre, le PAM a ouvert un certain nombre d'antennes qui lui ont permis d'améliorer ses programmes de distribution. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) remet en état des logements et favorise la réconciliation entre les anciens combattants et leur collectivité d'origine en les associant au processus.

51. L'aide alimentaire demeure essentielle à la satisfaction des besoins de plusieurs groupes vulnérables au Libéria. Le PAM distribue environ 5 800 tonnes d'aliments par mois à plus de 500 000 Libériens. Il lui faudra obtenir 18,7 millions de dollars pour éviter une interruption de l'aide alimentaire entre novembre et avril 2005. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'emploie à rétablir la capacité de production agricole et à assurer la sécurité alimentaire dans tout le Libéria. Elle fournit du matériel de pêche et dispense une formation à quelque 1 500 pêcheurs touchés par la crise et une aide à la production alimentaire à 13 000 familles de paysans touchés par la guerre aux environs de Monrovia et dans le comté de Margibi.

52. Le programme de l'UNICEF « Reprise des classes » progresse régulièrement. Environ 12 000 enseignants du primaire ont achevé un programme d'orientation et 660 instituteurs, dont 53 % sont des femmes, ont obtenu leur diplôme. Cinq cents enseignants ont été formés à la méthode d'apprentissage accéléré.

53. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a commencé ses activités de remise sur pied du système d'enseignement dans le pays le 15 septembre. Elle projette notamment de faciliter l'organisation d'ateliers de perfectionnement à l'intention des formateurs d'enseignants et de réimprimer des programmes scolaires officiels en vue de leur distribution aux enseignants.

54. L'UNICEF a réalisé de nouveaux progrès dans la remise sur pied des dispensaires et la reprise des vaccinations de routine dans les installations sanitaires locales. Trois cent quatre-vingt-dix agents sanitaires ont été formés pour prévenir ou soigner le paludisme, les diarrhées et les infections respiratoires aiguës. En outre, le Ministère de la santé, avec l'appui de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a organisé en octobre et novembre une campagne de vaccination contre la polio dont ont bénéficié 1 799 861 enfants. L'UNICEF apporte également son concours à une équipe gouvernementale qui contrôle la qualité de l'eau et met au point un système d'alerte avancée concernant les foyers potentiels de choléra.

55. L'Appel global en faveur du Libéria pour 2004, qui demandait un montant révisé de 140,5 millions de dollars pour les activités humanitaires, a été financé à 47 %. Pour 2005, l'Équipe de pays des Nations Unies a décidé d'intégrer les besoins humanitaires au Cadre de transition axé sur les résultats. Les donateurs sont encouragés à fournir les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins considérables de la population du Libéria sur le plan humanitaire.

XIII. VIH/sida

56. La MINUL a poursuivi les séances de sensibilisation au VIH/sida et d'évaluation des risques personnels à l'intention du personnel civil et militaire. On projette actuellement de mettre en place au sein de la Mission un centre de consultation et de test auquel le personnel pourra s'adresser s'il le désire et qui observera la confidentialité. L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme national de lutte contre le sida coopèrent à l'élaboration d'une stratégie d'information et d'éducation sur le VIH/sida et d'incitation à un changement de comportement.

XIV. Questions concernant l'égalité des sexes

57. Le Groupe de l'égalité des sexes de la MINUL a surtout travaillé à faire en sorte que les 22 000 femmes enrôlées dans les forces combattantes aient accès aux possibilités de réinsertion. Il élabore également une politique en faveur de l'égalité des sexes et dispense à la Police nationale libérienne et aux agents pénitentiaires une formation visant à leur faire prendre conscience des problèmes liés aux sexes. Plusieurs problèmes de ce type ont aussi été relevés dans le système pénitentiaire. Le Groupe a prêté son concours au Ministère de l'égalité des sexes et du développement pour l'élaboration d'une disposition du projet de loi sur

la réforme électorale préconisant la participation accrue des femmes au processus électoral. Il a aussi fourni au Ministère du développement rural une assistance technique en vue de trouver des stratégies afin de mieux permettre aux femmes rurales de profiter du programme national organisé à leur intention pour trouver des moyens de subsistance durables.

XV. Relèvement national

58. Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement national de transition a considérablement progressé dans la mise en place du Comité de suivi et d'application du Cadre de transition axé sur les résultats et du bureau qui lui fournit les services d'appui pour l'exécution et le suivi de l'ensemble des programmes de relèvement national. Le Gouvernement national de transition, la MINUL, le PNUD et la Banque mondiale coopèrent étroitement au sein de ces structures.

59. Au 1^{er} décembre, environ 355 millions de dollars sur les 520 millions de dollars annoncés à la Conférence internationale pour la reconstruction du Libéria tenue en février avaient été reçus. Le Groupe restreint concernant le Libéria, qui comprend des pays donateurs et des organisations internationales, s'est réuni à Washington le 17 septembre pour examiner les progrès accomplis en matière de relèvement national et l'état des contributions annoncées par les donateurs. Il a noté que la remise en état progressait lentement dans plusieurs secteurs clés, dont l'assainissement, l'alimentation en électricité et les télécommunications. Les débats ont porté essentiellement sur le fait qu'il fallait que le Cadre de transition axé sur les résultats fasse en sorte que les moyens de financement fournis par les donateurs aillent à des domaines hautement prioritaires, ainsi que sur l'exécution d'un vaste plan de réinsertion à l'intention des anciens combattants, des réfugiés et des personnes déplacées.

XVI. Aspects régionaux

60. Le Gouvernement national de transition a continué d'améliorer ses relations avec les pays voisins. Le 15 octobre, le Président Bryant s'est rendu en Sierra Leone, où il a rencontré le Président Kabbah, pour discuter de la coopération régionale bilatérale entre pays de l'Union du fleuve Mano. La MINUL continue de coopérer étroitement avec les autres missions de maintien de la paix et missions politiques d'Afrique de l'Ouest. Pendant la crise de novembre en Côte d'Ivoire, la MINUL a fourni à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) un soutien logistique, dont des avions, pour aider à évacuer le personnel des Nations Unies.

61. Les commandants de la MINUL, de l'ONUCI et de la MINUSIL se sont rencontrés à Abidjan du 6 au 8 octobre. De plus, des personnels du quartier général de la MINUL et du bataillon sénégalais déployé dans le comté du Maryland ont assisté à des réunions dans l'ouest de la Côte d'Ivoire pour examiner des questions de coordination et de coopération transfrontière. Il a été convenu que des réunions de coordination auraient périodiquement lieu au niveau des bataillons et au niveau des secteurs. Les commandants se sont également rencontrés à Dakar les 2 et 3 décembre et ont notamment examiné les moyens de renforcer la coopération et

l'entraide au cas où de nouvelles crises menaceraient la sécurité des zones du ressort de l'une des trois missions.

62. Le 3 décembre, la MINUL a accueilli la troisième réunion des chefs des missions de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies en Afrique de l'Ouest qui était présidée par mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ahmedou Ould-Abdallah. Ont également assisté à la réunion mes Représentants spéciaux pour le Libéria, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone, ainsi que mon Représentant pour la Guinée-Bissau. Il a surtout été question à la réunion des événements récents en Côte d'Ivoire, de la coordination de l'action humanitaire entre la MINUL et l'ONUCI, de la coopération intermissions, de la réforme du secteur de la sécurité, et des stratégies de consolidation de la paix pour les zones frontalières sensibles. Les chefs des missions se sont déclarés préoccupés par les restrictions qui entravent la collaboration transfrontière. Les missions des Nations Unies, et la MINUL en particulier, avaient cherché à aider l'ONUCI tout au long de la récente crise, mais les problèmes rencontrés pour partager le matériel lorsque celui-ci devait franchir une frontière avaient limité l'ampleur de l'aide apportée.

XVII. Information

63. La composante information de la MINUL a organisé plusieurs ateliers à l'intention de journalistes et de dirigeants de moyens d'information. Elle a également entrepris un programme d'information par l'image sur le terrain et a poursuivi ses programmes de sensibilisation concernant la réadaptation et la réinsertion. La radio de la MINUL a étendu le champ de ses émissions dans tout le pays et elle émet désormais à partir de Gbarnga, Saniquellie, Ganta, Zwedru, Voinjama et Harper.

XVIII. Appui à la Mission

64. La composante administrative de la MINUL a étendu ses opérations à l'ensemble du pays. Il reste néanmoins difficile de fournir les quantités de matériaux de construction voulus pour la rénovation des bâtiments occupés par la MINUL, l'entretien et la réparation des routes, et d'autres travaux de construction. Un caboteur est désormais largement utilisé pour l'appui à apporter aux contingents militaires déployés dans des lieux qui disposent de l'accès portuaire voulu, en particulier à Harper dans le comté du Maryland dont le réseau routier est limité.

XIX. Observations

65. La MINUL a continué de progresser dans la stabilisation du Libéria. D'importants jalons ont été atteints dans l'application de l'Accord général de paix. Le processus de paix se trouve actuellement à un tournant critique, l'accent s'orientant rapidement vers les préparatifs des élections d'octobre 2005, la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés, la réinsertion des anciens combattants et la poursuite du rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays.

66. À ce stade du processus de paix, de nombreuses questions critiques doivent encore trouver une solution afin que les progrès réalisés jusqu'à présent ne soient pas compromis. Dans ce contexte, l'aptitude du Gouvernement national de transition à fournir à la population les services de base demeure très limitée. Le Président Bryant et le Gouvernement national de transition ont pris des mesures pour tenter de répondre aux énormes besoins du peuple libérien. Il reste toutefois encore beaucoup à faire. Il importe que les arriérés de traitement dus aux fonctionnaires leur soient versés et que ceux-ci soient payés régulièrement. En outre, le Gouvernement national de transition devrait appliquer d'urgence des mesures rigoureuses pour combattre efficacement la corruption, assurer la transparence dans la gestion des fonds et organismes publics, et restaurer la confiance nécessaire pour amener les donateurs à fournir de nouveaux moyens de financement pour la reconstruction. Les Libériens eux-mêmes et la communauté internationale devraient considérer les avantages d'un contrôle indépendant accru de la gestion des recettes publiques par le Gouvernement.

67. En outre, le Gouvernement national de transition, aidé par la MINUL, devrait consulter la société civile et s'assurer sa participation active. De telles activités d'ouverture devraient s'inscrire dans une stratégie globale visant à faire mieux comprendre au public le processus de transition et à amener celui-ci à le soutenir. Le Gouvernement national de transition doit aussi accélérer le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays et faire en sorte que les administrateurs, les policiers et les magistrats locaux reçoivent l'appui nécessaire pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs fonctions.

68. L'effet négatif persistant des dissensions au sein des LURD sur l'aptitude du Gouvernement national de transition à appliquer l'Accord général de paix demeure un grave sujet de préoccupation. Il est regrettable que certaines personnes continuent à chercher à promouvoir les intérêts particuliers de leur faction et cherchent à mettre les bâtons dans les roues au Gouvernement national de transition. Il est impératif que les parties libériennes ne s'enferment pas dans la défense d'intérêts partisans et collaborent, dans l'intérêt de la nation, pour assurer l'application sans heurts de l'Accord général de paix.

69. Les troubles qui ont secoué le pays entre le 28 et le 31 octobre ont fait apparaître les problèmes sous-jacents auxquels il faut que l'on s'attaque d'urgence, notamment avec l'aide de la MINUL, pour empêcher de nouvelles flambées de violence. Les dimensions religieuses et ethniques des troubles sont à cet égard extrêmement préoccupantes. Le Gouvernement national de transition devrait n'épargner aucun effort pour promouvoir la réconciliation entre les divers groupes du pays et la tolérance religieuse.

70. Il est essentiel, pour favoriser la réconciliation nationale, d'exécuter des programmes globaux, cohérents et axés sur le long terme en vue d'assurer la réinsertion des anciens combattants et la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés. En même temps, la menace que font peser sur la sécurité et la stabilité du pays et de la région les plus de 100 000 anciens combattants désœuvrés, instables et rétifs doit être prise très au sérieux. À cet égard, des mesures concrètes doivent être prises pour leur offrir d'urgence des possibilités d'éducation, de formation et de réinsertion afin de les aider à faire quelque chose de leur vie.

71. Bien que les donateurs aient contribué de façon louable au processus de réadaptation et de réinsertion, les moyens de financement font encore cruellement et

dangereusement défaut, l'écart entre les contributions versées et les besoins estimés s'élevant à quelque 60 millions de dollars ne serait-ce que pour les anciens combattants. Les donateurs sont fortement encouragés à fournir de nouvelles ressources. Un tel investissement à ce moment critique permettrait d'apporter aux groupes vulnérables l'aide dont ils ont besoin de façon pressante, ce qui à son tour contribuerait à promouvoir la stabilité et à consolider la paix.

72. Le fait que les Libériens ne parviennent toujours pas à se mettre d'accord sur la législation devant encadrer les élections d'octobre 2005 est également un sujet de préoccupation. La MINUL, la CEDEAO et d'autres partenaires internationaux devraient continuer à collaborer avec la Commission électorale nationale, le Gouvernement national de transition et l'Assemblée législative nationale de transition pour faire en sorte qu'un cadre juridique pour les élections, qui réponde aux normes internationales, soit adopté sans plus tarder. Il est urgent de rappeler aux parties libériennes qu'il importe de surmonter les obstacles qui demeurent et de faire en sorte que les élections aient lieu aux dates prévues.

73. L'appui apporté par la MINUL à la police et aux appareils judiciaires et pénitentiaires englobe une aide en vue du perfectionnement des personnels et de la mobilisation de ressources pour satisfaire les besoins au niveau des infrastructures et autres. Des progrès continuent d'être accomplis sur ces deux plans, mais ils sont sérieusement entravés par la pénurie de moyens de financement. Je demande instamment aux donateurs d'envisager d'urgence de fournir des ressources pour le renforcement de ces secteurs clefs qui constituent le fondement pour l'édification d'une société reposant sur l'état de droit. La promotion de la réconciliation nationale est un autre point important pour lequel une commission vérité et réconciliation serait un atout inestimable. Il faudrait exhorter l'Assemblée législative nationale de transition à accélérer l'adoption du projet de loi nécessaire pour créer une telle commission et pour permettre au Gouvernement national de transition d'apporter à celle-ci tout l'appui possible, de sorte qu'elle puisse commencer ses travaux sans tarder.

74. Après des années de conflit ou de troubles civils au Libéria, la transition vers la paix se heurte à toute une série d'énormes problèmes auxquels il faut s'attaquer énergiquement de façon à prévenir d'éventuels revers. Il importe que le peuple libérien sorte du cycle de la violence et montre qu'il est prêt à construire une paix et une stabilité durables. En outre, il faudrait rappeler aux dirigeants libériens qu'il leur incombe personnellement de faire en sorte que le processus de paix demeure sur les rails. La participation et l'appui constants de la communauté internationale sont essentiels pour contribuer à maintenir les progrès et à éliminer les causes sous-jacentes du conflit au Libéria. La participation active, de longue date, des dirigeants de la région a joué un rôle particulièrement important dans les efforts faits pour restaurer la paix au Libéria. Dans ce contexte, la coopération entre la CEDEAO, l'Union africaine et la MINUL constitue un énorme atout et devrait être encore renforcée pour contribuer à faire en sorte que le processus de transition menant aux élections d'octobre 2005 progresse sans heurts.

75. En conclusion, je voudrais féliciter mon Représentant spécial, Jacques Paul Klein, et le personnel civil et militaire de la MINUL de leur contribution aux progrès réalisés pendant la période à l'examen. Je voudrais aussi exprimer ma profonde gratitude aux pays qui ont fourni des contingents et des personnels de police à la Mission, ainsi qu'aux dirigeants de la CEDEAO, aux membres du

Groupe international de contact sur le Libéria, aux organismes des Nations Unies, aux organisations humanitaires et aux nombreux donateurs bilatéraux pour les efforts qu'ils ne cessent de consentir afin de restaurer la paix au Libéria.

Annexe I

**Mission des Nations Unies au Libéria : effectif
de la composante militaire et de la composante
police civile au 1^{er} décembre 2004**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Afrique du Sud		3		3	
Allemagne					4
Argentine			6	18	2
Bangladesh	17	10	3 179	3 206	23
Bénin	1			1	
Bolivie	3	1		4	
Bosnie-Herzégovine				–	17
Brésil		1		1	
Bulgarie	2			2	
Chine	5	10	557	572	25
Croatie		3		3	
Danemark	2			2	
Égypte	8			8	
El Salvador	3			3	
Équateur	3	1		4	
États-Unis d'Amérique	6	5		11	68
Éthiopie	17	9	2 543	2 569	
Fédération de Russie	6			6	20
Fidji				–	30
Finlande		2		2	
France		1		1	
Gambie	5			5	30
Ghana	11	2	842	855	36
Indonésie	3			3	
Irlande		8	422	430	
Jamaïque				–	10
Jordanie	7	9	115	131	134
Kenya	3	4		7	15
Kirghizistan	4			4	3
Malaisie	10			10	
Malawi		2		2	19
Mali	3	2		5	
Namibie	3	5	860	868	6

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Népal	5	1	40	46	256
Niger	2			2	4
Nigéria	20	11	1 643	1 674	152
Norvège				–	6
Ouganda				–	20
Pakistan	12	6	2 739	2 757	22
Paraguay	3	1		4	
Pérou	3	2		5	
Philippines	2	2	163	167	30
Pologne	2			2	3
Portugal				–	2
République de Corée	1	1		2	
République de Moldova	3	1		4	
République tchèque	3			3	3
Roumanie	2			2	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		3		3	
Samoa				–	20
Sénégal	3	4	599	606	10
Serbie-et-Monténégro	6			6	8
Sri Lanka				–	11
Suède		3	229	232	6
Togo		1		1	
Turquie				–	34
Ukraine	3	1	300	304	11
Uruguay				–	2
Yémen				–	4
Zambie	3			3	28
Zimbabwe				–	30
Total	195	115	14 231	14 541	1 104

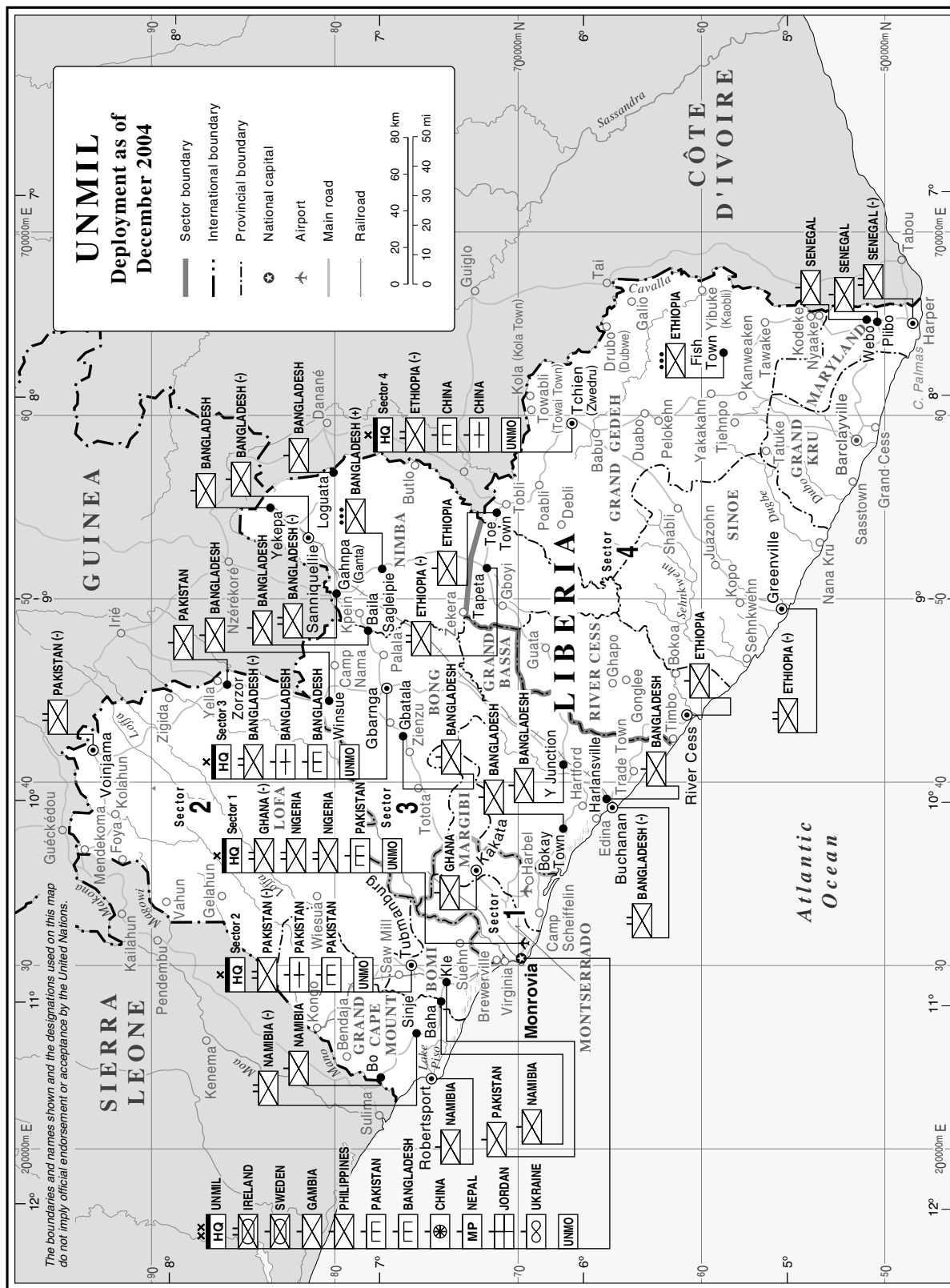
Annexe II

Liste des traités qui ont été signés ou ratifiés par le Libéria ou auxquels celui-ci a adhéré le 22 septembre 2004

76. Les cinq traités signés sont : a) le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; b) le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; c) le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés; d) le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants; et e) la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

77. Les 10 traités auxquels le Libéria a adhéré sont les suivants : a) la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; b) le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; c) la Convention sur la réduction des cas d'apatridie; d) la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé; e) la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; f) le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants; g) le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; h) le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; i) la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; et j) la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

78. Les trois traités que le Libéria a ratifiés sont : a) le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; b) le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; et c) le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.



Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section